

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le **lundi 6 avril 2020** à compter de **11 h.**

À laquelle sont présents à l'hôtel de ville:

Monsieur Donat Serres, maire
Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Guy Hébert, directeur général

Sont également présents par vidéo-conférence :

Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 2 mars 2020 et séance extraordinaire du 23 mars 2020.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Demande de soutien de la Maison des Jeunes de La Prairie - Événement de clôture du 20^e anniversaire.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Proclamation du mois d'avril « Mois de la jonquille ».
- 1.6 Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées - 1^{er} au 7 juin 2020, et nomination d'un ambassadeur des personnes handicapées pour la Ville de La Prairie.
- 1.7 Partenariat avec Transplant Québec.
- 1.8 Demande d'aide financière à la MRC de Roussillon - Fonds de développement des communautés.
- 1.9 Partenariat avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC dans le cadre du Défi 350.

- 1.10 Appui à Zone loisir Montérégie, au Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et au Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska concernant la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées.
- 1.11 Utilisation de la liste électorale pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire liée à la COVID-19.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion 2020-06 - Règlement numéro 1455-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.
- 3.2 Adoption du projet de règlement numéro 1455-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Octroi d'un contrat pour la réfection du pavage de diverses rues en 2020.
- 4.2 Octroi d'un contrat pour la réfection de trottoirs et bordures en 2020.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour l'achat d'une surfaceuse électrique.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 784 000 \$ qui sera réalisé le 21 avril 2020.
- 6.3 Dépôt du rapport d'activités de l'assistant-trésorier en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1451-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 030 000 \$, tenue du 16 au 18 mars 2020 inclusivement.
- 7.2 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1452-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 \$, tenue du 16 au 18 mars 2020 inclusivement.

- 7.3 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1453-E décrétant une dépense et un emprunt de 7 700 000 \$, tenue du 16 au 18 mars 2020 inclusivement.
- 7.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 11 mars 2020.
- 7.5 Approbation - Recommandations du comité de circulation et de mobilité active - Réunion du 11 mars 2020.
- 7.6 Nomination d'une greffière adjointe à la cour municipale.
- 7.7 Autorisation de signature - Entente avec la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent - Activité « Plaisirs nautiques ».
- 7.8 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Ville et Spema inc. relatif au prolongement des services municipaux sur la rue Hélène-Boullé.
- 7.9 Autorisation de signature - Avenant numéro 1 au protocole d'entente avec la Maison des aîné(e)s de La Prairie.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Autorisation de signature - Entente pour camps spécialisés avec L'Air en Fête.

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Mise à jour de la grille salariale des employés saisonniers pour l'année 2020.
- 9.2 Modification de la résolution numéro 2020-03-075 - Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics et du génie.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 11.1 Participation au programme de solutions efficaces d'Hydro-Québec pour l'installation de variateurs de vitesse aux pompes de l'usine de filtration.

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 5 février 2020.
- 12.2 Dérogations mineures.
 - i. Dérogation mineure numéro 2020-014 relative à l'aménagement du stationnement incitatif de La Prairie situé au 25, boulevard Taschereau - Lot 5 833 560 du cadastre du Québec.

- ii. Dérogation mineure numéro 2020-016 relative à une marge latérale et à l'aménagement de terrain de l'immeuble projeté aux 765 à 769, rue Rouillier - Lot 1 916 061 du cadastre du Québec.
- iii. Dérogation mineure numéro 2019-124 relative au projet de construction d'un ensemble résidentiel situé aux 1665 et 1675, chemin de Saint-Jean - Lot 2 264 574 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séances du 4 décembre 2019 et du 4 mars 2020.

12.4 Remerciements à monsieur André Tourigny - Comité consultatif d'urbanisme.

12.5 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme.

13. VARIA

13.1 Embauche d'un directeur du Service des travaux publics et du génie.

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-04-098

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, avec les modifications suivantes:

DE RETIRER le point 6.3 - Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 6 784 000 \$ à la suite des demandes de soumissions publiques.

D'AJOUTER le point 13.1 - Embauche d'un directeur du Service des travaux publics et du génie.

ADOPTÉE

2020-04-099

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 à 19 h 30 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 à 13 h.

ADOPTÉE

2020-04-100

DEMANDE DE SOUTIEN DE LA MAISON DES JEUNES DE LA PRAIRIE - ÉVÉNEMENT DE CLÔTURE DU 20^e ANNIVERSAIRE

ATTENDU que la Maison des jeunes de La Prairie fête, en 2020, son vingtième anniversaire de fondation et qu'à cette occasion une soirée est organisée, le 3 octobre prochain;

ATTENDU que la Maison des jeunes souhaite obtenir un soutien technique de la part de la Ville pour ledit événement, en louant les salles du Complexe multifonctionnel Guy-Dupré, et en ayant accès à du matériel ainsi que divers équipements;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et des particuliers, un tel soutien peut être offert aux organismes mandataires;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la tenue de l'événement de clôture du vingtième anniversaire de la Maison des jeunes de La Prairie au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, lequel aura lieu le 3 octobre prochain.

DE FOURNIR le soutien technique demandé par la Maison des jeunes pour la tenue de cet événement.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES,
OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2020-04-101

PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

ATTENDU que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

ATTENDU que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et à leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

ATTENDU que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille ».

QUE le conseil municipal de la Ville de La Prairie encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2020-04-102

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 1^{er} AU 7 JUIN 2020, ET NOMINATION D'UN AMBASSADEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR LA VILLE DE LA PRAIRIE

ATTENDU qu'en octobre 1996, l'Office des personnes handicapées du Québec décidait de consacrer une semaine entière à la sensibilisation de la population québécoise à la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU que suite à cette première expérience qui s'est avérée positive, le succès, attribuable à l'implication des milieux associatif, patronal et syndical de même qu'à celle des ministères et organismes gouvernementaux, s'est répété et a pris de l'ampleur d'une année à l'autre;

ATTENDU que la Ville de La Prairie souhaite proclamer, sur son territoire, cette semaine québécoise des personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie proclame Semaine québécoise des personnes handicapées la semaine du 1^{er} au 7 juin 2020.

DE NOMMER monsieur Zach St-Denis ambassadeur des personnes handicapées pour la Ville de La Prairie, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-04-103

PARTENARIAT AVEC TRANSPLANT QUÉBEC

ATTENDU que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus a lieu annuellement et qu'elle se tiendra cette année du 19 au 25 avril 2020;

ATTENDU que cette Semaine nationale a pour but de sensibiliser la population et inciter les citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus, geste de grande solidarité sociale et permettant de sauver des vies;

ATTENDU que la Ville de La Prairie déploie, et ce, depuis plusieurs années, le drapeau à l'effigie du don d'organes, lors de cette Semaine nationale, à titre d'appui à Transplant Québec ainsi que pour sensibiliser sa population au don d'organes et de tissus, et qu'elle souhaite maintenant conclure un nouveau partenariat avec Transplant Québec afin d'assurer la continuité de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

DE CONCLURE un partenariat avec Transplant Québec, pour une durée de trois ans, soit de 2020 à 2022 inclusivement, dans le but d'assurer la continuité de la participation de la Ville de La Prairie à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et de contribuer à faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus. Dans le cadre de ce partenariat, Transplant Québec s'engage à fournir gratuitement et à chaque année le matériel promotionnel et le drapeau à l'effigie du don d'organes à la Ville.

ADOPTÉE

2020-04-104

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE ROUSSILLON - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Ville de La Prairie à mettre en œuvre et à déposer, auprès de la Municipalité régionale de Comté de Roussillon, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de développement des communautés*.

D'AUTORISER monsieur Thierry Pépin, coordonnateur au développement économique de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, et ce, pour le projet d'études de redynamisation et de revitalisation des artères commerciales de La Prairie.

ADOPTÉE

2020-04-105

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR ET DE L'AVC DANS LE CADRE DU DÉFI 350

ATTENDU que le DÉFI 350, organisé par la Ville de La Prairie depuis 2016, a pour mission la promotion des saines habitudes de vie par l'activité physique;

ATTENDU que l'édition 2020 du Défi 350 aura lieu le 19 septembre prochain;

ATTENDU que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a approché la Ville afin de conclure un partenariat dans le cadre de l'événement DÉFI 350;

ATTENDU que ladite fondation a pour but de réduire la mortalité et l'incapacité causée par les maladies du cœur et les AVC;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

DE CONCLURE un partenariat avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC dans le cadre de l'édition 2020 du Défi 350, afin de renforcer la mission de promotion des saines habitudes de vie de la course à obstacles DÉFI 350.

ADOPTÉE

2020-04-106

APPUI À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE, AU GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVE-SUD ET AU GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES RICHELIEU-YAMASKA CONCERNANT LA SITUATION DES CAMPS DE JOUR EN MONTÉRÉGIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska ;

ATTENDU l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers ;

ATTENDU que les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés ;

ATTENDU que les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient ;

ATTENDU la difficulté de recrutement reliée à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour ;

ATTENDU que les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

DE SOUTENIR Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans leurs revendications auprès des instances concernées et ce, en ce lien avec :

- le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés ;
- l'amélioration du soutien aux dispensateurs de services ;
- le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

- la clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

ADOPTÉE

2020-04-107

UTILISATION DE LA LISTE ÉLECTORALE PENDANT LA PÉRIODE DE DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19

ATTENDU que vu les compétences des municipalités en matière de sécurité civile et de salubrité, une municipalité peut, pendant la période de déclaration d'urgence sanitaire, utiliser la liste électorale pour communiquer à ses citoyens:

- les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19 dans le cas où ces directives semblent incomprises;
- la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ainsi que toute personne qu'il désignera à cette fin seulement, à utiliser la liste électorale, pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, pour communiquer aux citoyens de la Ville de La Prairie:

- les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19 dans le cas où ces directives semblent incomprises;
- la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2020-06

RÈGLEMENT NUMÉRO 1455-M CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1455-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2020-04-108

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1455-M
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN
HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU le dépôt du projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 1455-M concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2).

ADOPTÉE

2020-04-109

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE
DIVERSES RUES EN 2020**

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection du pavage de diverses rues en 2020;

ATTENDU que huit soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Pavages Métropolitain inc.	1 978 830,85 \$
MSA Infrastructures inc.	2 072 524,98 \$
Eurovia Québec Construction inc.	2 180 932,81 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 1 960 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection du pavage de diverses rues en 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Métropolitain inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 1 978 830,85 \$, taxes incluses, en vertu des quantités prévues au devis. Les documents d'appel d'offres Génie/2020-02, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1451-E (GE1803).

Le début des travaux est également conditionnel à la levée des mesures décrétées par le gouvernement en lien avec la fermeture des commerces et activités considérés non essentiels.

ADOPTÉE

2020-04-110

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES EN 2020

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection de trottoirs et bordures en 2020;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Construction G3 inc.	136 889,24 \$
Les entreprises Nord Construction (1962) inc.	136 894,98 \$
BDL Bordure et Trottoir inc.	159 964,72 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 145 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de trottoirs et bordures en 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G3 inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 136 889,24 \$, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres Génie/2020-04, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

L'octroi du présent contrat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1451-E (GE1103).

Le début des travaux est également conditionnel à la levée des mesures décrétées par le gouvernement en lien avec la fermeture des commerces et activités considérés non essentiels.

ADOPTÉE

2020-04-111

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix avec mise en concurrence, auprès de deux fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'une surfaceuse électrique usagée;

ATTENDU qu'en respect de son règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Zéro Celcius, division de Agora Sport	97, 728,75 \$
Robert Boileau inc.	123 750,00 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une surfaceuse électrique usagée, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Zéro Celcius pour le modèle Olympia Ice Bear, au prix forfaitaire soumissionné, soit 97 728,75 \$ taxes incluses. La soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur général ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

D'APPROPRIER à même le surplus non affecté le montant nécessaire à cette dépense, soit 97 728,75 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-04-112

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 3 avril 2020 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 184 018,12 \$ pour les activités financières, de 43 368,64 \$ pour les activités d'investissement et de 948 863,29 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2020-04-113

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
6 784 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 AVRIL 2020**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 784 000 \$ qui sera réalisé le 21 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1400-E	1 683 700 \$
1400-E	939 700 \$
1400-E	44 700 \$
1407-E	668 900 \$
1411-E	217 600 \$
1411-E	452 600 \$
1415-E	1 251 700 \$
1415-E	682 600 \$
1415-E	708 900 \$
1420-E	133 600 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1400-E, 1411-E, 1415-E et 1420-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE LA PRAIRIE
450 BOULEVARD TASCHEREAU
LA PRAIRIE, QC
J5R 1V1

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de La Prairie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1400-E, 1411-E, 1415-E et 1420-E soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ASSISTANT-TRÉSORIER EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

L'assistant-trésorier dépose le rapport prévu à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et cela pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, lequel sera déposé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1451-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 030 000 \$, TENUE DU 16 AU 18 MARS 2020 INCLUSIVEMENT

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue du 16 au 18 mars 2020 inclusivement pour le règlement numéro 1451-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 030 000 \$ pour:

- la réfection de diverses rues;
- la réfection annuelle de trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1452-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 660 000\$, TENUE DU 16 AU 18 MARS 2020 INCLUSIVEMENT

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue du 16 au 18 mars 2020 inclusivement pour le règlement numéro 1452-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 660 000 \$.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1453-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 700 000 \$, TENUE DU 16 AU 18 MARS 2020 INCLUSIVEMENT

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue du 16 au 18 mars 2020 inclusivement pour le règlement numéro 1453-E décrétant une dépense et un emprunt de 7 700 000 \$ pour:

- la reconstruction du poste de pompage Clairière IV;
- la réfection de la rue des Alizés;
- l'installation d'un clapet à l'ouvrage de surverse Saint-José ainsi que celui de Saint-Philippe;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 11 MARS 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-04-114

**APPROBATION - RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION
ET DE MOBILITÉ ACTIVE - RÉUNION DU 11 MARS 2020**

ATTENDU la réunion du comité de circulation et de mobilité active tenue le 11 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations du comité de circulation et de mobilité active suite à sa réunion du 11 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-04-115

NONIMATION D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE À LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir aux absences de Me Nicolas Dion dans l'exercice de ses fonctions de greffier de la Cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

QUE Me Magali Lechasseur, juriste, soit nommée greffière adjointe de la Cour municipale

Cette résolution remplace la résolution numéro 2014-07-236.

ADOPTÉE

2020-04-116

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA CORPORATION
DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - ACTIVITÉ «
PLAISIRS NAUTIQUES »**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour l'activité « Plaisirs nautiques », qui se tiendra le 11 juillet prochain.

ADOPTÉE

2020-04-117

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET SPEMA INC. RELATIF AU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE HÉLÈNE-BOULLÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente 2020-01 avec Spema inc. relativement au prolongement des services municipaux sur la rue Hélène-Boullé (lots projetés 3 578 489 et 3 928 828 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2020-04-118

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT NUMÉRO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DES AÎNÉ(E)S DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville l'avenant numéro 1 au protocole d'entente avec la Maison des aîné(e)s de La Prairie.

Cet avenant a pour objet de faire quelques modifications au protocole en ce qui a trait à la capacité des salles, ainsi qu'aux réservations et annulations de salles.

ADOPTÉE

2020-04-119

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC AIR EN FÊTE POUR DES CAMPS SPÉCIALISÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de service pour les camps spécialisés 2020 avec la compagnie L'Air en Fête.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-04-120

MISE À JOUR DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU la hausse du salaire minimum au Québec, à 13,10 \$ / heure, à compter du 1^{er} mai 2020;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ADOPTER la grille salariale d'employés saisonniers pour l'année 2020 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2020-04-121

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-03-075 - EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-03-075, intitulée « Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics et du génie » afin de remplacer, dans la conclusion, la date prévue d'entrée en fonction pour le 23 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-04-122

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOLUTIONS EFFICACES D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE VARIATEURS DE VITESSE AUX POMPES DE L'USINE DE FILTRATION

ATTENDU que le programme de subvention Solutions efficaces d'Hydro-Québec permet de financer l'installation de systèmes économiseurs d'énergie dans les bâtiments existants;

Grille salariale 2020
Employés saisonniers
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Poste	Progression salariale selon le nombre d'années d'affectation au poste	Salaires 2020 (au 1 ^{er} mai)
Coordonnateur - Programmes estivaux	Salaire unique	26.72 \$
Ateliers divers: terrains de jeux, programme adolescents, camps de jour, service de garde, etc.		
Sauveteur-chef	1 ^{ère} année d'embauche	18.06 \$
	2 ^{ème} année d'embauche	18.78 \$
	3 ^{ème} année d'embauche	19.33 \$
Chef d'équipe - Accompagnement	1 ^{ère} année d'embauche	20.31 \$
Chef d'équipe - Camp de jour	2 ^{ème} année d'embauche	21.19 \$
Chef d'équipe - Service de garde	3 ^{ème} année d'embauche	22.06 \$
Chef d'équipe - Terrains de jeux (Parc-courir)		
Chef d'équipe - Programme adolescents		
Coordonnateur - Événements	1 ^{ère} année d'embauche	16.73 \$
Coordonnateur - Patinoires extérieures	2 ^{ème} année d'embauche	17.32 \$
Coordonnateur - Terrains sportifs		
Coordonnateur - Jeudis du Vieux La Prairie	3 ^{ème} année d'embauche	17.90 \$
Assistant sauveteur - Chef		
Moniteur: camp de jour, accueil du service de garde, service de garde, terrains de jeux (Parc-courir), programme adolescents, patinoires, événements, etc.)	1 ^{ère} année d'embauche	13.60 \$
	2 ^{ème} année d'embauche	14.15 \$
	3 ^{ème} année d'embauche	14.75 \$
Moniteur ressource	1 ^{ère} année d'embauche	13.94 \$
	2 ^{ème} année d'embauche	14.61 \$
	3 ^{ème} année d'embauche	15.22 \$
Sauveteur	1 ^{ère} année d'embauche	15.44 \$
	2 ^{ème} année d'embauche	15.72 \$
	3 ^{ème} année d'embauche	16.00 \$
Accompagnateur spécialisé (enfants handicapés)		
Piscine		
Assistant sauveteur	Salaire unique	13.60 \$
Appariteur		
Appariteur - Écoles	1 ^{ère} année d'embauche	13.56 \$
	2 ^{ème} année d'embauche	13.65 \$
Mini-Basket, petits sportifs, etc.		
Animateur	1 ^{ère} année d'embauche	23.17 \$
	2 ^{ème} année d'embauche	23.94 \$
	3 ^{ème} année d'embauche	24.72 \$
Peinture à l'huile, piano		
Professeur	Salaire unique	27.56 \$
Heure du conte		
Animateur - Heure du conte	Salaire unique	21.79 \$
Service à la clientèle		
Préposé à l'accueil	Référence: Annexe H de la convention collective des cols blancs	
Entretien		
Préposé à l'entretien	Référence: Annexe F de la convention collective des cols bleus	
Augmentation du salaire minimum de 12.50 \$ à 13.10 \$ au 1 ^{er} mai 2020. Augmentation du salaire minimum de 0.60 \$ appliqué aux salaires de 2019.		
Légende		
Correction salariale en vertu de la Loi sur l'équité salariale en 2017 - aucune augmentation en 2018, 2019 et 2020		
Ajustement salarial de 0.60 \$ sur le salaire 2019		
Aucune augmentation pour 2020		

Dernière mise à jour le 13 février 2020

Service des ressources humaines

" Ceci est le document annexé à la résolution 2020-04-120 pour en faire partie intégrante. "

ATTENDU la proposition reçue de la compagnie Moteur Électrique Laval (MEL) d'installer des variateurs de vitesse sur les pompes de distribution de l'eau potable de l'usine de filtration;

ATTENDU que ces travaux sont reconnus et déjà pré approuvés par Hydro-Québec pour une subvention fixe selon la force des moteurs de pompes;

ATTENDU que le coût total du projet, incluant la subvention, est de 51 283,45 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour la participation de la Ville au programme de subvention de solutions efficaces d'Hydro-Québec pour l'installation de variateurs de vitesse aux pompes de distribution de l'eau potable de l'usine de filtration.

D'APPROPRIER le montant requis pour cette dépense, soit 51 283,45 \$, du surplus non affecté.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 5 FÉVRIER 2020

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2020-04-123

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-014 RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF DE LA PRAIRIE SITUÉ AU 25, BOULEVARD TASCHEREAU- LOT 5 883 560 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 25, boulevard Taschereau (lot 5 883 560 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme les éléments suivants pour un projet d'aménagement de stationnement :

L'aménagement de 424 cases de stationnement d'une longueur de 5.1 mètres au lieu de 5.5 mètres requis. L'aménagement d'une case de stationnement pour personne handicapée d'une largeur de 3.6 mètres au lieu de 3.9 mètres requis. Le tout, contrairement à l'article 938 du règlement de zonage numéro 1250 tel qu'illustré sur le plan préparé par FNX Innov., daté du 13 février 2020.

ATTENDU la recommandation 2020-013 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mars 2020;

ATTENDU que les personnes ou organismes intéressés ont été invités à contacter le Service du greffe et des affaires juridiques à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil;

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-04-124

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-016 RELATIVE À UNE MARGE LATÉRALE ET À L'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN DE L'IMMEUBLE PROJETÉ AU 765 À 769, RUE ROUILLIER - LOT 1 916 061 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble projeté au 765 à 769, rue Rouillier (lot 1 916 061 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme les éléments suivants pour un projet d'aménagement :

- l'aménagement de deux accès sur le terrain au lieu d'un seul autorisé pour un terrain d'une largeur de moins de 20 mètres conformément à l'article 335 du règlement de zonage 1250;
- une marge de recul latérale de la galerie de 0.69 mètres au lieu de 1.2 mètres requis conformément à la grille des usages et des normes de la zone H-611 à l'annexe B du règlement de zonage 1250;

le tout tel qu'illustré au plan projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, le 25 février 2020.

ATTENDU la recommandation 2020-015 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mars 2020;

ATTENDU que les personnes ou organismes intéressés ont été invités à contacter le Service du greffe et des affaires juridiques à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil;

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-04-125

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-124 RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE RÉSIDENTIEL SITUÉ AUX 1665 ET 1675, CHEMIN DE SAINT-JEAN - LOT 2 264 574 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec un projet de construction d'un ensemble résidentiel situé aux 1665 et 1675, chemin de Saint-Jean (lot 2 264 574 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme les éléments suivants pour un projet d'aménagement de stationnement :

- l'aménagement de 39 cases de stationnement au lieu de 57 cases requises conformément à l'article 346 du règlement de zonage 1250;
- un rapport plancher / terrain (R.P.T) de 1.05 au lieu de 1.0 prévu à la grille des usages et des normes de la zone C-210 à l'annexe B du règlement 1250;

le tout conformément au plan projet d'implantation préparé par Danny Drolet, arpenteur-géomètre, daté du 2 mars 2020.

ATTENDU la recommandation 2019-130 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 décembre 2019;

ATTENDU que les personnes ou organismes intéressés ont été invités à contacter le Service du greffe et des affaires juridiques à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil;

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-04-126

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - SÉANCES DU 4 DÉCEMBRE 2019 ET DU 4 MARS 2020**

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2019-126 (4 déc 2019)	2019-119	1251	4, rue du Vice-Roi (Le Vice-Roi)	0729-51-1409
2020-014 (4 mars 2020)	2019-126	1251	765 à 769, rue Rouillier	0430-90-7684
2020-010 (4 mars 2020)	2020-010	1251	545 à 549, rue Brossard	0530-42-9889
2020-011 (4 mars 2020)	2020-013	1251	1503, chemin de Saint-Jean (Refill épicerie écoresponsable)	0629-89-9552
2020-012 (4 mars 2020)	2020-008	1251	25, boulevard Taschereau (Stationnement incitatif)	0631-38-7512
2020-016 (4 mars 2020)	2020-017	1251	1665 et 1675, chemin de Saint- Jean	0729-08-7363

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de chacune des séances du 4 décembre 2019 et du 4 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-04-127

**REMERCIEMENTS À MONSIEUR ANDRÉ TOURIGNY - COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU que monsieur André Tourigny siège au sein du comité consultatif d'urbanisme depuis 1998;

ATTENDU sa récente démission;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

DE REMERCIER monsieur André Tourigny pour l'intérêt porté à la Ville et pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme depuis de nombreuses années.

ADOPTÉE

2020-04-128

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme suite à la démission de monsieur André Tourigny;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Jeanne Caron membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 7 avril 2020 au 6 avril 2022.

ADOPTÉE

2020-04-129

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Frédéric Isabal, à titre de directeur du Service des travaux publics et du génie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur général

Date prévue d'entrée en fonction: 27 avril 2020 et il sera soumis à une période d'essai de 6 mois à compter de cette date

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été soumises par écrit aux membres du conseil, lesquels verront à ce qu'elles soient répondues de la même façon.

2020-04-130

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 11 h 35

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière